



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau des procédures
publiques -Suivi ICPE**

Rouen, le **04 JAN. 2022**

Affaire suivie par M. Cyrille VEILLE
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76. 53.86
Mél. : cyrille.veille@seine-maritime.gouv.fr

REF : 20190161

- Levée de la mise en demeure du 15 mai 2019 -

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 2 décembre 2021 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure de mise en conformité aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement du 15 mai 2019 pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de GONFREVILLE-L'ORCHER.

Les prescriptions relatives à l'arrêté précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
la secrétaire générale

Béatrice STEFFAN

**Monsieur le directeur
Société TANK SOLUTIONS NORMANDIE
11 Rue du Pont V
76600 LE HAVRE**

Courriel : ludovic.lemaguerou@sogestran.com